

Rapport annuel du comité d'examen indépendant du groupe de fonds Genus

22nd) janvier 2025

Cher détenteur de titres,

Le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le " comité " ou le " CEI ") pour les fonds du gestionnaire le 14 août 2017. Le mandat du comité comprend les fonds énumérés à la fin du présent rapport (les " fonds "). Le CEI fonctionne conformément au **Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement** (le " Règlement 81-107 " ou le " Règlement "). Le CEI est composé d'un groupe de trois experts du secteur et cadres supérieurs, chacun étant indépendant des fonds, de la société de gestion et de chaque entité liée à la société de gestion (telle que définie dans règlement). CEI et la société de gestion ont convenu que le rendrait compte chaque année aux détenteurs de titres de ses activités et de ses conclusions.

Le CRI a le plaisir de publier son rapport annuel aux détenteurs de titres, couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la "période de référence").

Mandat du CEI

Conformément à l'instrument, le mandat du CEI est d'examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire peut être soumis dans le cadre de la gestion des fonds et lui fournir des décisions à ce sujet. Le gestionnaire est tenu, en vertu de l'instrument, d'identifier les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des fonds, d'élaborer des politiques et des procédures écrites guidant sa gestion de ces conflits et de demander l'avis du CEI sur ces politiques et procédures écrites. (ci-après dénommé "manuel sur les questions de conflits d'intérêts").

Lorsqu'une question conflictuelle se pose, le gestionnaire doit soumettre à l'examen du CEI la ligne de conduite qu'il propose pour résoudre ce conflit. Bien que certaines questions requièrent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, le CEI rendra une décision à la société de gestion sur la question de savoir si, de l'avis du CEI, l'action proposée par la société de gestion fournit un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Pour les questions récurrentes de conflits d'intérêts, le CEI peut fournir à la société de gestion des instructions permanentes ("IP") qui permettent à la société de gestion de traiter certaines questions sans avoir à les soumettre à chaque fois au CEI pour approbation. Il peut le faire à condition que la société de gestion traite les conflits conformément aux IP.

Le CEI est habilité à représenter le meilleur intérêt des Fonds dans tous les cas où le gestionnaire a soumis une question de conflit d'intérêts. Dans ces , le CEI a cherché à s'assurer que la ligne de conduite proposée par la société de gestion représente un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Le CEI a engagé Independent Review Inc. pour l'assister dans ses tâches conformément aux dispositions de l'instrument et à la charte écrite du CEI, pour assurer certaines fonctions administratives et de tenue de registres, et pour agir en tant que secrétariat indépendant du CEI.

Composition du CEI

Les membres actuels de l'IRC, et leurs principales occupations, sont les suivants :

Nom et Commune de résidence	Occupation principale	Durée du mandat
Président : Kevin Drynan, Clarksburg, Ontario	Consultant, cadre retraité des services financiers	Nommé le 14 août 2017 Renouvelé pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2023
Eamonn McConnell, Toronto, Ontario	Consultant, directeur général, Kensington Capital	Nommé le 14 août 2017 Renouvelé pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2025
Geoff Salmon, Barrie, Ontario	Directeur général, Independent Review Inc.	Nommé le 14 août 2017 Renouvelé pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2024

Le 29 octobre 2023, Eamonn McConnell a été renommé au CEI avec effet au 1er janvier 2025, pour une période de trois ans. Cette reconduction a prolongé le nombre total d'années de service de M. McConnell au-delà de la limite de six ans prévue par l'instrument ; toutefois, le gestionnaire a donné son consentement et son accord à cette reconduction conformément aux dispositions de l'instrument.

Rémunération et indemnisation

Examen de la rémunération

Au moins une fois par an, le CEI revoit sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

- la nature et l'étendue de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris l'engagement temps et en énergie attendu de chaque membre ;
- le nombre de réunions requises par l'IRC, y compris les réunions spéciales destinées à examiner les questions de conflit soumises au comité ;
- les meilleures pratiques de l'industrie, y compris les moyennes de l'industrie et les enquêtes sur la rémunération du CRI ; et,
- la complexité des questions conflictuelles soumises au CEI. Le

CEI a estimé que sa rémunération était adéquate.

Cotisations des membres

Au total, les membres du CEI ont reçu 40 000 dollars, plus les taxes applicables, au cours de la période couverte par le rapport.

Indemnités accordées

Les fonds et le gestionnaire ont fourni à chaque membre du CEI une indemnité contractuelle au Règlement 81-107. Aucun paiement n'a été versé aux membres du CEI en vertu de cette indemnité par les fonds ou le gestionnaire au cours de la période de référence.

Divulgence des participations des membres du CEI

Au 31 décembre 2024, les membres de l'IRC n'avaient pas la propriété effective, directement ou indirectement :

- des parts de l'un des fonds Genus ;
- un intérêt quelconque dans le gestionnaire ; ou,
- tout intérêt dans une société ou une personne qui fournit des services au gestionnaire ou au fonds.

Décisions et approbations

18/19 juin 2024 : La société de gestion a proposé d'exécuter plusieurs transactions entre fonds par lesquelles elle a transféré tous les actifs du fonds de clôture au fonds destinataire, comme indiqué ci-dessous :

	Fonds de clôture	Fonds récepteur
1	Fonds d'obligations à court terme Genus	Genus Canadian Income Fund (nouvellement créé)
2	Fonds d'obligations canadiennes sans fossile	Le Genus Strategic Bond Fund devient le Genus Corporate Bond Fund.
3	Genus Fossil Free Plus Div Equity Fund	Tous les titres du Fonds ont été vendus au comptant et distribués aux porteurs de parts. La distribution a ensuite été réaffectée aux fonds suivants : 1. Genus Fossil Free Plus CanGlobe Equity Fund 2. Fonds d'actions à impact élevé Genus 3. Fonds de revenu canadien Genus

Le gestionnaire a envisagé de fusionner les fonds, mais a estimé qu'il était plus transparent et plus équitable de fermer les fonds susmentionnés, de sorte que toute obligation fiscale du fonds de fermeture incombant à chaque porteur de parts soit maintenue proportionnellement par le biais d'une distribution. Ensuite, après la distribution, un rééquilibrage a été effectué afin d'obtenir une répartition des actifs appropriée pour chaque porteur de parts, conformément à leur mandat d'investissement.

Après avoir examiné les documents présentés oralement et par écrit par le gestionnaire, avant et pendant la réunion, et après une enquête raisonnable, le CEI a déterminé que la ligne de conduite adoptée par le gestionnaire pour exécuter les opérations entre fonds décrites ci-dessus a donné un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds figurant dans le tableau.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé trois (3) déclarations d'intérêts. Le gestionnaire peut prendre la ou les mesures spécifiques énoncées dans une déclaration d'intérêt sans avoir à soumettre la question du conflit d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition qu'il respecte les conditions de la déclaration d'intérêt. L'IS exigeait du gestionnaire qu'il respecte sa politique et ses procédures connexes et qu'il rende compte périodiquement au CEI.

Instruction permanente n° 1 : Omnibus.

La présente SI traite de plusieurs questions relatives aux conflits d'intérêts, notamment

1. Frais et dépenses
2. Allocations commerciales
3. Questions relatives à la tarification du portefeuille
4. Erreurs de tarification et autres erreurs
5. Sélection des courtiers
6. Faire preuve de favoritisme
7. Externalisation vers des services tiers

8. Commerce personnel
9. Plaintes des clients
10. Questions de capacité

Instruction permanente n° 2 : Utilisation des commissions de courtage des clients

Instruction permanente n° 3 : Opérations entre fonds (adoptée le 24 juin 2024)

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément à l'instrument, le gestionnaire a fourni au CEI un rapport écrit décrivant la confiance qu'il accorde à ses IS. La société de gestion s'est appuyée sur ses trois IS au cours de la période de référence.

Fonds desservis par CRI

Fonds non prospectés Fonds
de bons du Trésor canadiens
Genus Fonds d'obligations de
sociétés Genus
Fonds hypothécaire commercial
Genus Fonds Alpha canadien Genus
Fonds Alpha mondial Genus
Fonds d'actions Genus CanGlobe
Fonds d'actions des marchés émergents Genus
Fonds équilibré mondial Genus
Fonds d'obligations d'État Genus
Fonds d'actions de dividendes Genus
Genus Fossil Free Plus CanGlobe Equity Fund
Canadian Income Fund
Genus Global Macro Bond Fund
Genus Global Impact Bond Fund

Prospectus Fonds
Fonds d'actions à impact élevé Genus

Ce rapport est disponible sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse <https://genuscap.com/>. pouvez également en demander un exemplaire, sans frais, en contactant la société de gestion au 1 800 668 7366 ou en envoyant un courrier électronique Fonds à l'adresse info@genuscap.com.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

"Kevin Drynan"

Président : Kevin Drynan

Calendrier des comités d'examen indépendants auxquels siègent les membres du CEI

Kevin Drynan a été membre des comités d'examen indépendants des fonds suivants en 2023 :

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Evolve Funds Group Inc. Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Genus Capital Management Inc. Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management Inc.
Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Viewpoint Investment Partners Corporation Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Bristol Gate Capital Partners Inc. *(nommé à compter du 1er janvier 2025)*

Eamonn McConnell a été membre des comités d'examen indépendants des fonds suivants en 2023 :

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par 3iQ Corp.
Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par EHP Funds Inc. *(retrait à compter du 31 décembre 2024)*
Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Genus Capital Management Inc. Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Ninepoint Partners LP.

Geoff Salmon a été membre des comités d'examen indépendants des fonds suivants en 2023 :

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Accelerate Financial Technologies Inc.
Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Algonquin Capital Corp.
Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc. Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par EHP Funds Inc.
Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Genus Capital Management Inc.
Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Hamilton Capital Partners Ltd.
Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par McElvaine Investment Management Ltd.
Les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Next Edge Capital Corp. et *(retrait effectif le 31 décembre 2024)*
Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management *(nommé avec effet au 1er janvier 2025)*
Fonds d'investissement gérés par VanCity Investment Management *(nommé avec effet au 22 octobre 2024)*